

# REDEVANCE D'ORDURES MÉNAGÈRES : GRILLES TARIFAIRES 2026 EN BREF

## GRILLE TARIFAIRES POUR LES MÉNAGES (résidence principale)



### TOURNÉES DE COLLECTE DE LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES ET DU BAC DE TRI TOUTES LES 2 SEMAINES

COMPOSITION DU FOYER	1 personne	2 à 4 personnes	5 personnes et +	
Taille de la poubelle d'Ordures Ménagères à puce électronique (obligatoire)	80 litres	140 litres	240 litres	
<b>Part fixe annuelle</b> <i>Incluant :</i>				
- Tournées de collecte en porte à porte - Centre de tri et recyclage des emballages - Déchèteries (accueil, transport, traitement) - Collecte des bornes verre/papiers/textiles / déchets alimentaires - Et 10 levées de la poubelle d'ordures ménagères	 <b>Déchèterie</b>  <b>x10</b>	135 €	245 €	401 €
<b>Part variable à partir de la 11e levée</b> jusqu'à la 18e levée	<b>3,20 €/levée</b>	<b>4,80 €/levée</b>	<b>7,50 €/levée</b>	
<b>Part variable à partir de la 19e levée</b>	<b>6,40 €/levée</b>	<b>9,60 €/levée</b>	<b>15,00 €/levée</b>	

\* Pour les mouvements intervenus en cours d'année, la part fixe annuelle ainsi que le nombre de levées/dépôts et accès en déchèteries sont proratisés au jour du mouvement.

## GRILLE TARIFAIRES POUR LES MÉNAGES ÉQUIPÉS D'UNE POUBELLE COLLECTIVE

 Dans le cas d'une copropriété disposant d'une ou plusieurs poubelle(s) collective(s), la redevance est adressée au gestionnaire ou au syndic, qui répartit ensuite les charges entre les différents appartements.



## GRILLE TARIFAIRES POUR LES MÉNAGES AYANT ACCÈS À UNE BORNE SEMI-ENTERRÉE

BORNE AVEC CONTRÔLE D'ACCÈS		
Part fixe annuelle incluant 32 dépôts dans la borne	Part variable du 33 <sup>ème</sup> au 52 <sup>ème</sup> dépôt	Part variable à partir du 53 <sup>ème</sup> dépôt
<b>162 €</b>	<b>2,10€/dépôt</b>	<b>3,20€/dépôt</b>

## BORNE SANS CONTRÔLE D'ACCÈS

Part fixe annuelle
<b>196 €</b>

## GRILLE TARIFAIRES POUR L'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

Du 01/01/26 au 31/12/26	18 accès forfaitaires de 19 à 29 accès : 10€/accès supplémentaire à partir de 30 accès : 20€/accès supplémentaire
-------------------------	---



Vous souhaitez des renseignements ?

PÔLE DÉCHETS DU PAYS DE SARREBOURG  
[pole-dechets@pays-sarrebourg.fr](mailto:pole-dechets@pays-sarrebourg.fr)  
ou **0800 807 018** (gratuit depuis un poste fixe)

### \* PART FIXE PRORATISÉE

Du ..... / ..... / 2026 au 31 / 12 / 2026  
*Incluant*  
..... levées de la poubelle d'ordures ménagères  
..... dépôts en borne semi-enterrée  
..... accès en déchèterie

Bac	Part fixe annuelle	Prix à la levée
80L	0 €	1,50 €
140L	0 €	2,00 €



## Bac sanitaire supplémentaire (80 ou 140 Litres)\*

\*Bac fourni suite à convention et destiné exclusivement à la collecte des protections anatomiques d'une personne souffrant de problèmes pathologiques d'incontinence.



## RÉSIDENCES SECONDAIRES

 Les résidences secondaires sont dotées d'un **BAC DE 80 LITRES** et facturées suivant le même abonnement qu'un foyer d'une personne seule en résidence principale.

*Pour les autres situations particulières, se référer à la délibération*